

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès n° 200773473 - Courriel réponse
Date : 4 octobre 2021 11:23:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[1. Lettre du 1988-10-28.pdf](#)
[2. Fiche synthèse s.d..pdf](#)
[3. R.I. s.d..pdf](#)
[4. Lettre du 1988-09-16.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès complémentaire, reçue le 22 septembre 2021, concernant les documents de la fiche GTC n° 3859 à Sorel-Tracy

Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

- **7610-16-01-0001200**
 1. Lettre du 1988-10-28;
 2. Fiche synthèse, s.d.;
 3. Rapport d'inspection, s.d.;
 4. Lettre du 1988-09-1.

Veillez noter qu'aucune étude environnementale ne figurait au dossier.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

Le 28 octobre 1988

HYDRO-QUEBEC
800, boul. de Maisonneuve est
18e étage
Montréal (Québec)
H2L 4M8

A l'attention de: monsieur Daniel Dubeau
vice-président - Environnement

Monsieur,

Dans la première étape du cadre du programme d'action pour assurer la sécurité environnementale, le ministère de l'Environnement du Québec a fait inspecter les lieux où sont entreposés des liquides ayant des BPC de concentration supérieure ou égale à 40%. Les inspecteurs du Ministère ont visité vingt lieux d'entreposage appartenant à Hydro-Québec.

Le Ministère est en train d'étudier les orientations proposées par Hydro-Québec pour corriger les sites. En attendant nous vous transmettons par la présente l'évaluation faite au Ministère. Vous trouverez ci-joint les fiches-synthèse des endroits visités qui résument les correctifs à apporter selon le règlement sur les déchets dangereux et selon les dispositions des amendements apportés au règlement par le décret 1316-88 du 14 septembre 1988.

Les correctifs selon, le Règlement sur les déchets dangereux en vigueur depuis le 15 octobre 1985, sont inscrits dans la colonne "P/R: Règlement déchets dangereux". Ces normes sont applicables depuis le 15 octobre 1985 et doivent être respectées sans aucun autre délai.

Les nouvelles normes prescrites par les amendements du 14 septembre 1988 sont décrites dans la colonne "Règlement modifiant le RDD".

Nous vous rappelons que les correctifs doivent être effectués pour le 14 novembre 1988, aux points suivants, s'ils s'appliquent:

.../2

- Munir le lieu d'entreposage de BPC d'un système de détection de chaleur et de fumée relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme (si la quantité entreposée est supérieure à 20,000 kilogrammes). Art. 21.1
- Installer dans tout bâtiment et sur toute clôture qui entoure le lieu d'entreposage un système de détection d'intrusion relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme. Art. 21.1 et 21.2

Notez également que pour le 14 février 1989, vous devrez aussi:

- installer, pour tout entreposage supérieur à 20,000 Kilogrammes de déchets dangereux contenant des BPC, un système d'extinction automatique d'incendie. Art. 21.3

Enfin vous pourrez être appelé éventuellement à rendre compte de votre défaut d'exécuter les corrections signalées lors de la visite effectué en septembre 1988, ou après le 15 novembre 1988, ou après le 15 février 1989, selon le cas, de votre défaut de vous conformer aux nouvelles normes prescrites par les amendements du 14 septembre 1988 au Règlement sur les déchets dangereux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur mesures de sécurité
environnementale - opérations



Guy Demers

GD/dl

FICHE SYNTHÈSE

SITE: 06MO

NOM ET ADRESSE DE LA COMPAGNIE:

Hydro-Québec
St-Hyacinthe

LOCALISATION DU LIEU D'ENTREPOSAGE:

Poste Sorel Terminal
70, rue Mgr Bourget

QUANTITE: 4 679 kg BPC > 40%

COMMENTAIRES:

Site où l'entreposage des BPC > 40% se fait à l'extérieur dans des conteneurs et des barils, dans des conditions de protection inadéquates.

Présence de BPC < 40% qui sera évaluée à la prochaine étape.

L'affichage et les inspections ne sont pas conformes aux normes et plusieurs facteurs de protection sont à améliorer.

MODIFICATIONS

<u>P/R:Règlement déchets dangereux (RDD)</u>	<u>Règlement modifiant le RDD</u>	<u>Autres correctifs suggérés</u>
<ul style="list-style-type: none">- Affichage à l'entrée du lieu d'entreposage.- Inspection.	<ul style="list-style-type: none">- Conteneurs installés sur blocs d'au moins 20 cm de haut	<ul style="list-style-type: none">- Plan d'urgence- Propreté des lieux.- Détecteur d'intrusion.- Route accessible en tout temps.- Eclairage.



RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : HYDRO-QUÉBEC

Raison sociale (si différente) : POSTE SOREL - TERMINAL

Adresse du lieu d'entreposage : 70, RUE MGR BOURGET

CP: _____ Tél.: (514) 743-5772

Adresse postale (si différente) : St-Hyacinthe siège social
de la ~~ville~~ Région Micheline
personne ressource : D bald Chumbarau
CP: _____ Tél.: () _____
CENTRE ADM. DRUMMONDVILLE

Nom du responsable local, fonction et no. tél. urgence : M. ELIE GAUDRAULT
TECHNICIEN Tél.: (819) 778-6207

Présence de BPC oui non

Autres déchets dangereux oui non

C.A. pour l'entreposage si oui date d'émission (A/M/J) : oui non
: 19 / /

C.C. pour l'entreposage si oui date d'émission (A/M/J) : oui non
: 19 / /

Entreposage de BPC depuis (A/M/J) : 19 06/10/
Autres d.d. depuis (A/M/J) : 19 / /

BPC d'une seule provenance sinon de combien de provenances oui non

Registre disponible et à jour : oui non

Rapport annuel 87 expédié au MENVIG : oui non

Personne rencontrée : *
Jogelyn Saindon
Signature : Jogelyn Saindon
Inspecteurs : Pierre Piquin
Marcel Lafontaine
Signatures : Pierre Piquin
Marcel Lafontaine
* Fait en présence de monsieur Gilles Barville, contremaître électrique civil

2 - Localisation du lieu

Joindre au dossier une carte topographique (1:20 000) et une photographie aérienne (1:5 000 ou agrandissement correspondant).
Localiser et délimiter le lieu d'entreposage sur ces documents.
Compléter le dossier avec des photographies prises sur place.

Normes de localisation	oui	non	Remarques
Dans une plaine de débordement dont la récurrence de débordement est de 100 ans ou moins			N'EST PAS EN MESURE DE REpondre A AUCUNE DE CES QUESTIONS
Dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour des fins résidentielles, commerciales ou résidentielles, ou à moins de 300 mètres d'un tel territoire			
A moins de 150 mètres d'un chemin public entretenu par le MTO et à moins de 50 mètres d'un autre chemin public			
A moins de 300 mètres :			
d'un parc ou parc national d'une réserve écologique d'une réserve ou refuge faunique			
d'un parc municipal d'un terrain de golf d'une base de plein air			
d'un centre de ski alpin d'une plage publique d'un plan ou cours d'eau			
d'un immeuble utilisé à des fins résid., relig. ou éducatives d'une colonie de vacances d'un établissement au sens du MSSS			
d'un établissement de transformation de produits alimentaires d'un établissement hôtelier et restaurant d'un terrain de camping et de caravanning			

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

3 - Description générale du lieu

A) Affichage à l'entrée :

-nom de l'entreprise	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat	NON
-nom et # tél. de l'exploitant	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat	NON
-nature des déchets entreposés	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat	NON
-nom et # tél. responsable local	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat	NON
-# tél. d'Urgence Environnement	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat	NON

B) Sécurité :

-gardiennage	<input checked="" type="radio"/> oui	non
si oui fréquence	permanent	heures/jour: 8

-terrain clôturé, si oui :	<input checked="" type="radio"/> oui	non
-hauteur clôture	2m	< 2m
-état clôture	<input checked="" type="radio"/> bon	inadéquat
-accès verrouillés	<input checked="" type="radio"/> oui	non
-détecteur d'intrusion	<input checked="" type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non

-terrain éclairé la nuit	<input checked="" type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non
-voies d'accès carrossables en tout temps (y compris l'hiver)	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat

C) Propreté du terrain :

-absence de débris combustibles	<input checked="" type="radio"/> oui	non
-contrôle de la végétation	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
-sol souillé par déversements	<input checked="" type="radio"/> oui	non

D) Diversion des eaux de surface :

-ouvrage de détournement des eaux de ruissèlement provenant des terrains avoisinants	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
--	--------------------------------------	-----------

E) Aqueduc et égouts :

inexistant

-approvisionnement en eau	aqueduc	puits privé
-disposition des eaux usées	égout	eau de surface

F) Type(s) d'entreposage(s) pratiqué(s) :

-Intérieur (bâtiment) (remplir section 5)	oui, nombre :	<input checked="" type="radio"/> non
--	---------------	--------------------------------------

-Extérieur :		
-En tas (vrac) (remplir section 6)	oui, nombre :	<input checked="" type="radio"/> non

-En conteneur (remplir section 7)	oui, nombre :	1 non
--------------------------------------	---------------	-------

-Dans réservoir souterrain (remplir section 8)	oui, nombre :	<input checked="" type="radio"/> non
---	---------------	--------------------------------------

-Dans réservoir hors-terre (remplir section 9)	oui, nombre :	<input checked="" type="radio"/> non
---	---------------	--------------------------------------

-En lagune (remplir section 10)	oui, nombre :	<input checked="" type="radio"/> non
------------------------------------	---------------	--------------------------------------

G) Type(s) de déchet(s) entreposé(s) :

-Intérieur (bâtiment)	BPC	D.D.
-Extérieur :		
-En tas (vrac)	BPC	D.D.
-En conteneur	BPC	D.D.
-Dans réservoir souterrain	BPC	D.D.
-Dans réservoir hors-terre	BPC	D.D.
-En lagune	BPC	D.D.

4 - Mesures de sécurité et d'urgence

A) Plan d'urgence en cas d'incendie :

Pas au courant

-Plan d'urgence préparé	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
-Disponible au MENVIQ	<input checked="" type="radio"/> oui	non
-Disponible au Service d'incendies municipal	<input checked="" type="radio"/> oui	non

B) Plan d'urgence en cas de déversement :

P

-Plan d'urgence préparé	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
-Disponible au MENVIQ	<input checked="" type="radio"/> oui	non
-Équipement sur place :		
-Vêtements protecteurs	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
-Personnel qualifié	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat
-Matériel d'urgence	<input checked="" type="radio"/> oui	inadéquat

C) Inspections :

-Fréquence des inspections:	Nombre de fois/sem
-Installations	0
-Équipements d'urgence	0
-État des contenants	0
-Équipements de sécurité de détection d'intrusion et d'incendies	0
-Extincteurs d'incendies	0
-Tenue d'un registre d'inspection	<input checked="" type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

6 - Entreposage extérieur en tas (vrac)

NIL

NB Si plus d'une aire d'entreposage en tas est utilisé à un même lieu, un feuillet par aire devra être rempli. Chaque aire sera numérotée et localisée sur la carte et la photographie aérienne.

A) Identification de l'aire :
(# de référence à la carte) # : _____

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non inadéquat

C) Caractéristiques de la plate-forme :

-présence d'une plate-forme	oui	non
-plate-forme en béton	oui	non
-murét formant un bassin protégé des eaux de ruissèlement	oui	non
-plancher imperméable :		
-revêtement imperméabilisant	oui	non
-absence de fissures	oui	non
-absence de drains	oui	non
-sinon, drains scellés	oui	non

D) Recouvrement du tas :

-Abri avec toit imperméable	oui	non
-Membrane imperméable	oui	non

7 - Entreposage extérieur dans conteneur

NB Si plus d'un conteneur est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par conteneur devra être rempli. Chaque conteneur sera numéroté et localisé sur la carte et la photographie aérienne.

A) Identification du conteneur :
(# de référence à la carte) # : #35201-7

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non inadéquat

C) Type de conteneur :

-entièrement en acier	oui	non
-joints soudés en continu	oui	non
-fond imperméable	oui	non
-cuvette de rétention de fuites	oui	non
-entièrement peint :		
-à l'extérieur	oui	non
-à l'intérieur	oui	non
-installé sur des blocs d'au moins 20 cm de haut	oui	non
-muni d'un système de ventilation	oui	non
-transportable par camion ou train	oui	non

8 - Entreposage dans réservoir souterrain

NIL

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli. Chaque réservoir sera numéroté et localisé sur la carte et la photographie aérienne.

A) Identification du réservoir :
(# de référence à la carte) # : _____

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non inadéquat

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____	
-capacité	_____ L	
-matériel	acier	fibres
-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non

D) Type de tuyauterie :

-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non
-dispositif anti-débordement	oui	non

E) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-sur argile (au moins 1 m)	oui	non

F) Détection de fuites :

-prise de niveaux (registre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre :	_____



RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

9 - Entreposage dans réservoir hors-terre

NIC

10 - Entreposage dans lagune

NIC

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli. Chaque réservoir sera numéroté et localisé sur la carte et la photographie aérienne.

NB Si plus d'une lagune est utilisée pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par lagune devra être rempli. Chaque lagune sera numérotée et localisée sur la carte et la photographie aérienne.

A) Identification du réservoir : # : _____
(# de référence à la carte)

A) Identification de la lagune : # : _____
(# de référence à la carte)

B) Sécurité :

B) Sécurité :

-aire clôturée oui non
-si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
-accès verrouillé oui non
-affichage indiquant nature oui non
des déchets inadéquat

-aire clôturée oui non
-si oui, hauteur clôture > 2m < 2m
-accès verrouillé oui non
-affichage indiquant nature oui non
des déchets inadéquat

C) Type de réservoir :

C) Type de lagune :

-année d'installation _____
-capacité _____ L
-sous-abri oui non
-entièrement peint à l'extérieur oui non
-protection cathodique oui non
-dispositif anti-débordement oui non

-année de mise en place _____
-lagune compartimentée oui non
-si oui, nombre de compartiments _____
-double système de membrane étanche oui non
-système de détection de fuites oui non
-système de récupération de fuites oui non

D) Installation :

D) Installation :

-sur dalle de béton oui non
-bassin de retenue imperméable de volume suffisant en cas de rupture oui non

-ouvrage de détournement des eaux ruissèlement avoisinantes oui non

-ouvrage de retenue de débordements oui non

E) Détection de fuites :

-prise des niveaux (registre) oui non
-enregistrement en continu oui non
-puits d'observation nombre : _____

RAPPORT D'INSPECTION - ANNEXE A - IDENTIFICATION DES BPC ENTREPOSES

Feuillelet no. : 111

Nom de l'entreprise : HYDRO-QUÉBEC POSTE SOREL-TERMINAL

No. générateur :

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur Transformateurs Barils Autres	298	Liquide Boue Sol Autres	Intérieur Extérieur	Bâtiment Conteneur En tas Lagune Rés. hors-terre Rés. souterrain	Oui non	Kg : L : 10,2 M3 :	<50ppm 50-500ppm 500ppm-40% 40% +	Kg : L : 3040 M3 :	1986/10/1	Kg : L : M3 :	Bon Passable Fuites
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur Transformateurs Barils Autres	1	Liquide Boue Sol Autres	Intérieur Extérieur	Bâtiment Conteneur En tas Lagune Rés. hors-terre Rés. souterrain	Oui non	Kg : L : 60 M3 :	<50ppm 50-500ppm 500ppm-40% 40% + INCONNUE	Kg : L : 60 M3 :	1986/10/1	Kg : L : M3 :	Bon Passable Fuites
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur Transformateurs Barils Autres	2	Liquide Boue Sol Autres	Intérieur Extérieur	Bâtiment Conteneur En tas Lagune Rés. hors-terre Rés. souterrain	Oui non	Kg : L : 10,2 M3 :	<50ppm 50-500ppm 500ppm-40% 40% +	Kg : L : 20,9 M3 :	1986/10/1	Kg : L : M3 :	Bon Passable Fuites
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur Transformateurs Barils Autres		Liquide Boue Sol Autres	Intérieur Extérieur	Bâtiment Conteneur En tas Lagune Rés. hors-terre Rés. souterrain	Oui non	Kg : L : M3 :	<50ppm 50-500ppm 500ppm-40% 40% +	Kg : L : M3 :	19 / /	Kg : L : M3 :	Bon Passable Fuites

RAPPORT D'INSPECTION - ANNEXE A - IDENTIFICATION DES BPC ENTREPOSES

Feuillet no. : /

Nom de l'entreprise :

No. générateur :

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :		M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :		M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :		M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de déchet		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :		M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							

RAPPORT D'INSPECTION - ANNEXE B - IDENTIFICATION DES DECHETS DANGEREUX ENTREPOSES

Feuillet no. : /

Nom de l'entreprise :

No. générateur :

Type de déchet	Numéro du déchet	Nature du déchet	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Quantité par contenant	Nombre de contenants	Quantité totale	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois
			Solide	Intérieur	Bâtiment	Kg :		Kg :	19 / /	Kg :
			Liquide		Conteneur					
			Boue	Extérieur	En tas	L :		L :		L :
			Gaz		Lagune					
					Rés. hors-terre	M3 :		M3 :		M3 :
					Rés. souterrain					
Type de déchet	Numéro du déchet	Nature du déchet	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Quantité par contenant	Nombre de contenants	Quantité totale	Date de début	Quantité ajoutée/mois
			Solide	Intérieur	Bâtiment	Kg :		Kg :	19 / /	Kg :
			Liquide		Conteneur					
			Boue	Extérieur	En tas	L :		L :		L :
			Gaz		Lagune					
					Rés. hors-terre	M3 :		M3 :		M3 :
					Rés. souterrain					
Type de déchet	Numéro du déchet	Nature du déchet	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Quantité par contenant	Nombre de contenants	Quantité totale	Date de début	Quantité ajoutée/mois
			Solide	Intérieur	Bâtiment	Kg :		Kg :	19 / /	Kg :
			Liquide		Conteneur					
			Boue	Extérieur	En tas	L :		L :		L :
			Gaz		Lagune					
					Rés. hors-terre	M3 :		M3 :		M3 :
					Rés. souterrain					
Type de déchet	Numéro du déchet	Nature du déchet	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Quantité par contenant	Nombre de contenants	Quantité totale	Date de début	Quantité ajoutée/mois
			Solide	Intérieur	Bâtiment	Kg :		Kg :	19 / /	Kg :
			Liquide		Conteneur					
			Boue	Extérieur	En tas	L :		L :		L :
			Gaz		Lagune					
					Rés. hors-terre	M3 :		M3 :		M3 :
					Rés. souterrain					

Fleuve

Entrée de la D. Ammiral

73°10'00"

132

30

132

TRACY



Rivière

73°08'00"

133

Pont Sorel Tracy

Richelien

Hydro-Québec
Dossier de la Ville de Sorel

QIT

SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Pont Jux Pny

32

34

Pont Jux Pny

RANG

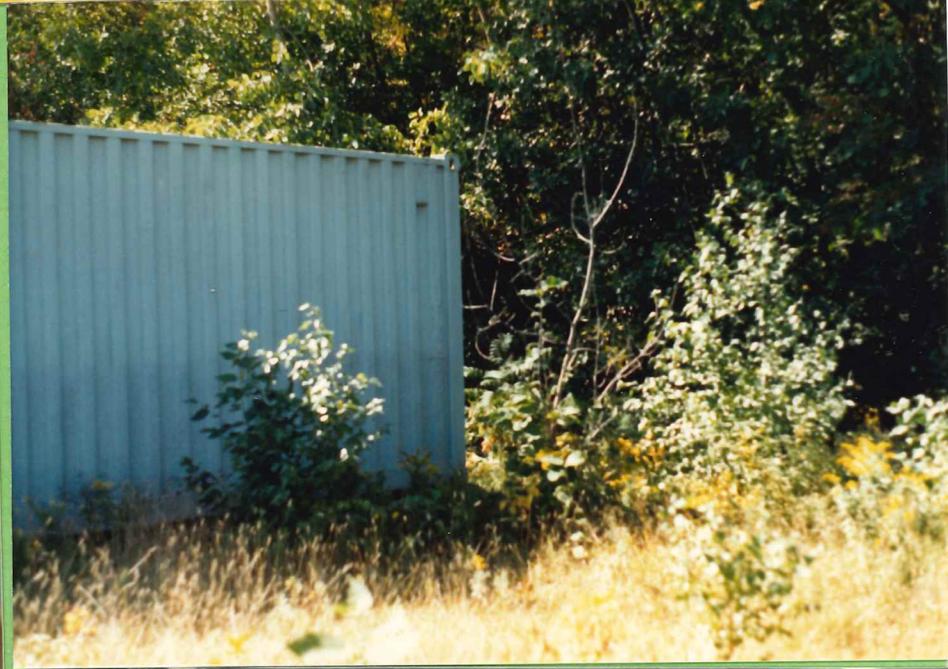
S

Hydro-
Quebec

Boite
Soub.
Terminal

P. Paquin
M. Lafontaine







RECOMMANDÉ

Montréal, le 16 septembre 1988

Hydro-Québec
800, boul. de Maisonneuve Est
16^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4M8

A l'attention de monsieur Daniel Dubeau

Monsieur,

Dans le cadre du plan d'action pour améliorer la sécurité environnementale au Québec, les compagnies qui entreposent des déchets dangereux, tels les biphényles polychlorés (BPC), feront l'objet d'une inspection de la part du ministère de l'Environnement du Québec.

Les informations que nous possédons présentement indiquent que votre société entrepose actuellement sur différents sites des BPC ou des liquides à haute concentration de BPC. Deux (2) officiers du MENVIQ feront une inspection de vos lieux d'entreposage des BPC dans la semaine du 19 au 23 septembre 1988. La date précise vous sera confirmée par téléphone vingt quatre (24) heures avant la visite. Les sites de votre société que nous inspecterons sont les suivants:

- Poste Matapédia
- Cour Rimouski (ext.)
- Cour Rimouski (int.)
- Poste Lévis
- Poste Québec
- Centrale Gentilly 2
- Poste Trois-Rivières
- Poste Sherbrooke
- Poste Windsor
- Poste Lafontaine
- Cour Rouyn-Noranda
- Manic 2
- Centrale La Citière
- Poste Esplanade
- Poste Bout-de-l'Île
- Poste Notre-Dame
- Poste Saraguay
- IREQ
- Poste Carignan
- Poste Sorel terminal

800, rue de Maisonneuve Est
12^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4L8
Tél. (514) 873 4145
Bélino: (514) 873 4069

Nous comptons sur votre coopération pour que vous désigniez une personne de votre société qui pourra prêter collaboration aux inspecteurs du MENVIQ dans leur travail. Cette dernière personne devra aussi être habilitée à signer la déclaration d'inventaire qui vous sera présentée à la fin de la visite.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



GUY DEMERS
Directeur
Mesures de sécurité
environnementale-Opérations